



PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE

Catégorie BE

CONTEXTE :

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE, et à l'arrêté du 12 mai 2014 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie BE du permis de conduire.

PERSONNES CONCERNÉES :

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite des véhicules de catégorie B attelés à une remorque ou une semi-remorque lorsque le PTAC de celle-ci est supérieur à 750 kg et inférieur à 3500 kg, et que la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 4250 kg (lorsque la remorque ou la semi-remorque a un PTAC supérieur à 3500 kg, les permis C1E ou CE sont nécessaires)

PRÉ-REQUIS :

Etre apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.

Etre titulaire du permis B en cours de validité.

L'Epreuve Théorique Générale du code de la route est à repasser, si la dernière catégorie de permis date de plus de 5 ans.

DUREE : De 14 à 35 heures.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Connaître les principales règles de compatibilité, d'attelage et de circulation propres à ce type d'ensemble de véhicules.

Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.

Connaître les différentes signalisations spécifiques.

Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique de l'ensemble de véhicules et son entretien.

Maîtriser l'ensemble de véhicules dans les manœuvres de MAV/MAR ainsi que dans toutes les situations de circulation.

Obtenir le permis de conduire catégorie BE.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques.

Sur piste et sur la route, avec ensemble de véhicule à double commandes pour la conduite.

DISPOSITIFS DE SUIVI : Livret d'apprentissage de la catégorie BE du permis de conduire.

VALIDATION DES ACQUIS : Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION : Formateur diplômé BEPECASER.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION : Au sein d'une agence City'Pro.

CONTENU DE LA FORMATION :

COMPETENCE 1 :

Effectuer les vérifications courantes de sécurité et maîtriser l'ensemble de véhicules dans un trafic faible ou nul

- La mécanique et le fonctionnement de l'ensemble de véhicules
- Les organes de commande
- Les vérifications de l'état de l'ensemble de véhicules
- La conduite et les manœuvres avec l'ensemble de véhicules
- L'attelage et le dételage de l'ensemble de véhicules

COMPETENCE 2 :

Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble de véhicules et circuler dans des conditions normales

- La signalisation spécifique à l'ensemble de véhicules
- Les règles de placement
- La compréhension des risques

COMPETENCE 3 :

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

COMPETENCE 4 :

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- Le comportement en cas de panne ou d'accident
- Les impacts écologiques liés à la conduite